(Rappel Le ministère a supprimé 20 00 0 emplois de 2008 à 2018).

Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS **Le syndicat qui reste un syndicat**

FO Paris. Drfip, **94 rue Réaumur 75002 Paris** ☎ **01.55.80.66.43**
site web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/ et **http://www.fo-dgfip.fr/ Fax 01.55.80.66.49**

Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr **13/10/2019**

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 157ème réunion du 07/10/2019.

I – Guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets (de restructurations).

1) Domaine des conditions de travail :

– l'organisation du travail (**charge de travail, rythme**, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches),

– l'environnement physique de travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration),

– l'aménagement des postes de travail et de **leur adaptation à l'homme**,

– la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux de travail et de leurs annexes,

– la durée et des horaires de travail,

– l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté),

– les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.

2) Les moyens de construire le projet (de restructuration) en intégrant les conditions de travail

a) La communication à destination des agents (régulière pour favoriser la compréhension du projet, dit le guide : en réalité il s'agit de le faire accepter).

b) Le rôle de l'encadrement de proximité, qui est de relayer l'information et prendre en compte les besoins et points de vue (ce n'est pas toujours le cas, a constaté le comité Chsct).

c) La participation des agents, « pour favoriser une projection dans le projet « (en effet, le guide reconnaît que la restructuration peut créer modification potentielle d'éléments favorables dans la situation présente)

d) La **prise en compte du travail réel** (possibilité de recours aux ergonomes).

e) Les différentes options de mise en œuvre (elles dépendent du projet et permettent des adaptations).

f) Les travaux préparatoires au dialogue social institutionnel (les instances sont informées avant la mise en œuvre).

g) L'accompagnement. Le guide le prévoit aussi pour **permettre des modifications.**

La chaleur excessive met en cause les conditions de travail.

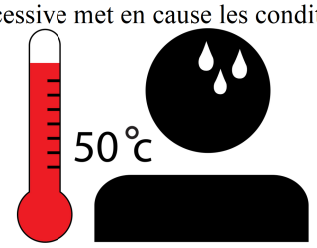

Il s'agit de **répondre aux difficultés qui n'auraient pas été anticipées**, ce qui est nouveau).

3) La **fiche d'impact des restructurations** est largement enrichie (en effet, le précédent modèle aboutissait à constater qu'il n'y avait jamais de changement). Elle examine l'incidence des restructurations sur :

. les **process de travail**, la nature des activités, l'évolution des compétences, l'environnement de travail

. L'environnement de travail (conditions de restauration trajet travail-domicile, modalités d'accès aux sites)

. L'organisation du service (nouvelle sectorisation des services ou la nouvelle chaîne hiérarchique, modifications de liaisons fonctionnelles entre les services ou de validation),durée, horaires, répartition du travail

. Conditions d'installation (cf. plans du service)

. Nouveaux outils ou équipements spécifiques, introduction de **nouveaux logiciels** ou périphériques informatiques.

4) Le **volume de travail** n'est pas explicitement évoqué dans le nouveau modèle de fiche d'impact, alors qu'il l'est dans le guide (notion de rythme de travail).

FO FINANCES a constaté lors de visites de sites que des fusions avec déplacements sur un autre site créent un risque d'intensification du travail.

En effet, lorsque tous les agents ne suivent pas leur mission sur le nouveau site (ce qui est leur droit), **les agents qui ont suivi ne bénéficient pas d'un apport d'effectifs compensant ce déséquilibre imprévu**.

En effet, de nombreux emplois sont vacants à Paris et l'État ne donne plus assez de moyens pour compenser les charges.

II – DOUANE : point d'actualité

1) Y Toudic L'échafaudage est en cours de pose (remplacement du toit). **2) Bsitm Gare du Nord**. La Douane a récupéré 15 places de parking. Elle avait perdu ses places dans le cadre des travaux à long terme de la Sncf visant a transformer la gare en surface commerciale.	**3)** Le déménagement du **CISD** est retardé au 2ème semestre 2020. **4) D R Paris**. Elle récupère la déconcentration des décisions en matière de franchise diplomatique.

III – Suivi des délibérations votées par le CHSCT

1) Les directions donnent souvent des réponses dans les faits (mettent en œuvre les demandes) mais ne l'indiquent pas toujours dans les **documents. Le suivi est rendu difficile.** **FO FINANCES** pense que les divisions de l'immobilier et logistique devraient être renforcées en effectifs, pour répondre. **2)** Délibérations du comité sur la gestion de la canicule. La direction affirme ne pouvoir réitérer les autorisations d'absence sans compensation horaires si canicule (comme en 2016), car l'administration centrale a émis des directives (restrictives). Elle invoque le fait que la canicule (au-delà de 32° C) n'est plus une situation exceptionnelle. Elle relève avoir accordé le 25/07/2019 une autorisation d'absence car les températures ont excédé 42°.	**3)** Les représentants au Chsct demandent des réunions d'agents avec l'assistant de prévention, désignation d'un référent, en matière de violences sexistes et sexuelles, et le signalement des cas dans le tableau des **fiches de signalement.** **4)** L'administration se déclare prudente avant d'admettre un harcèlement et faire déplacer un encadrant ressenti comme inadapté au management par ses agents. De sorte que c'est souvent le ou les agents en conflit qui font une mutation ou demandent leur détachement. Cette dernière solution a **le mérite de sortir les agents de difficulté**. **5)** La représentation du personnel estime que les réponses du Pap aux risques psychosociaux, qui ne sont que des formations, sont insuffisantes.

IV - Toutes directions : questions diverses.

1) Dnvsf Saussure. Les représentants ont demandé une information sur sort du site. Mais la direction générale n'a pris aucune position permettant d'y reclasser les agents partis (n'a pas fait d'offre d'acheter des étages supérieurs déjà en vente). **2)** Londres (8ème étage, Pcrp). Depuis plusieurs années que **FO FINANCES** (et un autre syndicat) demandent des portes coulissantes pour les bureaux qui n'en ont pas.	**3)** ARGONNE. Une démarche ergonomique va commencer le 26/11/2019. **4)** Télé-travail. Le m**aximum légal de télé-travail est de 4 jours par semaine. Mais il peut être permanent si le médecin de prévention le préconise.**

V - FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Pascale Brizio (Douanes).

fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION (à renvoyer à : **FO DGFIP Paris**, 94 rue Réaumur, 75002 Paris**)**

FO la force syndicale DGFIP

NOM : ----------**PRENOM** :----------
GRADE :----------
AFFECTATION :----------
déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à---------- **le**----------
(signature)

➔ **66 %** ***de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (pour connaître le barème, nous contacter).***

13/10/2019.